



HUIS CLOS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 02 novembre 2020 à 20h, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents :

Madame la conseillère Odile Roy messieurs les conseillers Denis Viel, Mario Bouchard, Louis-Marie D'Anjou et Gaëtan Gagné formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André Fournier.

Sont aussi présents monsieur Laval Robichaud, directeur général, messieurs Daniel Claveau et Guylain Raymond, directeur des travaux publics et des loisirs.

1- Ouverture

Monsieur le maire déclare la séance ouverte, le quorum étant atteint.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2020
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
 - 6.1 Services municipaux
 - 6.2 Dossiers des élus
 - 6.3 Dossiers MRC
- 7- Route du 2e Rang-Décompte #2
- 8- Assurances protection - réputation - vie privée - des élus et hauts fonctionnaires
- 9- Soumission pour balancement hydraulique Causapscal
- 10- OMH – révision budgétaire
- 11- Demande de permis pour fermer le fossé – Jean-Baptiste Tran
- 12- Dérogation mineure de Mme Claudette Tremblay
- 13- Dérogation mineure de Mme Augustine Bourdages
- 14- Dérogation mineure de Caso Inc.
- 15- PIIA de M. Daniel Arsenault
- 16- PIIA de M. Patrick Dumont
- 17- Calendrier des réunions du conseil en 2021
- 18- Entente de partenariat avec la CSMM pour les prêts d'équipements
- 19- Dons
- 20- Affaires nouvelles
 - 20.1 Demande d'autorisation CPTAQ – Ferme Casault Inc.
 - 20.2 Fête de Noël pour les employés
 - 20.3 Fond de visibilité-Vents du Kempt - identification des organismes
 - 20.4 Vente de terrain #299, Rue Beaulieu
- 21- Correspondances
- 22- Période de questions
- 23- Levée de la séance

2020-11-273

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Mario Bouchard, d'adopter l'ordre du jour avec des ajouts aux affaires nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3- Première période de question(s)

Pas de questions

- 2020-11-274 4- Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2020
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'adopter le procès-verbal du 5 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2020-11-275 5- Adoption de la liste des comptes
Monsieur le conseiller Mario Bouchard appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'adopter la liste des comptes au montant de 176 219.73 \$ et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6- Rapports divers

6.1 Services municipaux

Monsieur Daniel Claveau fait le résumé de son rapport de voirie.

Monsieur Guylain Raymond donne l'information nécessaire à la décision pour l'ouverture de l'aréna.

6.2 Dossiers des élus

M. Mario Bouchard: OMH – Pas de rencontre.

M. Gaëtan Gagné pour la CDC : Distribution de subventions ; Faucus, caméra des fourches, panneaux routiers pour le musée Matamajaw entre autres.

Mme Odile Roy: pour Matamajaw, les administrateurs sont nommés dont Odile Roy comme présidente et deux nouveaux membres se joignent à l'équipe en la personne de Marie Laurence Giroux et de Karine Deschênes. Notre directrice est aussi maintenant membre du CA de L'AQTR comme trésorière.

6.3 Dossiers MRC

Sujets traités; Vente pour taxes annulée pour l'année 2020, il y aura réorganisation du service d'évaluation et le plan de gestion et de promotion des matières résiduelles a été revu.

- 2020-11-276 7- Route du 2e Rang-Décompte #2
Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser le paiement du décompte #2 du projet de Reconstruction du Rg 2, pour la somme de 603 154.87\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2020-11-277 8- Assurances protection - réputation - vie privée - des élus et hauts fonctionnaires
CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Causapscal souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires, pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;
EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Mario Bouchard :

QUE la Ville de Causapscal joigne par les présentes, le regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025.

AUTORISE le maire et le Directeur général de la Ville de Causapscal à signer, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9- Soumission pour balancement hydraulique Causapscal

Considérant que la Ville de Causapscal doit améliorer sa connaissance du réseau d'aqueduc, ainsi que de valider les diamètres des conduites à remplacer et prévoir d'éventuels développements;

Considérant que la Ville de Causapscal a mandaté la MRC de la Matapédia, par la résolution 2019-11-305, d'aller en appel d'offres pour recevoir une offre de services afin d'effectuer un balancement hydraulique et un plan directeur d'aqueduc, en tenant compte les points suivants:

- a. Établir un modèle hydraulique correspondant au réseau d'aqueduc existant.
- b. Calibrer le modèle pour qu'il représente le plus fidèlement possible le comportement du réseau existant. (Les tests terrain seront faits par la MRC et la Municipalité)
- c. Effectuer des simulations incendies
- d. Préparer un plan directeur avec les développements futurs et les travaux de remplacement de conduites prévus dans les prochaines années.
- e. Effectuer des recommandations sur les travaux urgents et les problématiques du réseau.

2020-11-278

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'octroyer au groupe Tanguay et Associés, le contrat de balancement hydraulique et plan directeur réseau d'aqueduc de la Ville de Causapscal, pour la somme de 9 500 \$ avant taxes, selon la proposition soumise le 8 octobre 2020 par M. Louis-Philippe Leduc, ing., et faisant partie intégrante de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10- OMH – révision budgétaire

2020-11-279

Monsieur le conseiller Mario Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'accepter le budget révisé de l'OMH, « 2020 000034 PU-REG Déficit d'exploitation », en date du 28 septembre 2020, provenant de la Direction de l'habitation sociale de la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2020-11-280 11- Demande de permis pour fermer le fossé – Jean-Baptiste Tran
Monsieur le conseiller Louis-Marie D’Anjou propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, d’autoriser la demande de permis, pour la construction d’un ponceau plus long que le permet la réglementation, face à la propriété de M. Jean-Baptiste Tran, cadastre #6 230 813. Conditionnel à ce que les travaux répondent aux réglementations en cour et applicables exigent des plans et devis de l’ouvrage soumis à l’expertise d’un ingénieur. Les travaux devront être supervisés et approuvés par un ingénieur et une attestation devra être remise à la Ville de Causapscal en ce sens.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

- 2020-11-281 12- Dérogation mineure de Mme Claudette Tremblay
Considérant que le dossier en titre a été évalué et accepté par les membres du comité consultatif de l’urbanisme (CCU);
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Mario Bouchard, d’accepter la dérogation mineure numéro #DPDRL200252, du propriétaire Mme Claudette Tremblay qui ;
- Permettre qu’une résidence empiète dans les marges de recul avant et latérale.
- Permettre qu’une thermopompe (air conditionné) soit implantée en cour avant.
- Permettre qu’une thermopompe ne respecte pas la marge de recul avant qui est prescrite pour le bâtiment principal.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

- 2020-11-282 13- Dérogation mineure de Mme Augustine Bourdages
Considérant que le dossier en titre a été évalué et accepté par les membres du comité consultatif de l’urbanisme (CCU);
Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Mario Bouchard, d’accepter la dérogation mineure numéro #DPDRL200251, de Mme Augustine Bourdages de;
- Permettre qu’un bâtiment principal empiète dans la marge de recul arrière qui est de 6 mètres.
- Permettre qu’un bâtiment accessoire attenant à un bâtiment principal résidentiel empiète dans la marge de recul latérale qui est de 2 mètres.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

- 2020-11-283 14- Dérogation mineure de Caso Inc.
Considérant que le dossier en titre a été évalué et accepté par les membres du comité consultatif de l’urbanisme (CCU);
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, que la demande de dérogation mineure numéro #DPDRL200238, de l’entreprise CASO INC., de permettre qu’un bâtiment complémentaire soit à une distance de moins de 3 mètres du bâtiment principal,

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

15- PIIA de M. Daniel Arsenault

Considérant que le dossier en titre a été évalué et accepté par les membres du comité consultatif de l'urbanisme (CCU);

2020-11-284

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Mario Bouchard d'autoriser la demande, #DPRGL200264, du propriétaire, M. Daniel Arsenault. Ces travaux concernent le plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), impliquant le remplacement du bardeau d'asphalte de la toiture de la maison et véranda du bâtiment principal du 4 rue Morin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

16- PIIA de M. Patrick Dumont

Considérant que le dossier en titre a été évalué et refusé par les membres du comité consultatif de l'urbanisme (CCU);

2020-11-285

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'entériner la décision des membres du CCU, que la demande du propriétaire, M. Patrick Dumont, #DPTSL200265, DPCHL200266 et DPAGL200267, soit refusée pour les mêmes prérogatives. Le refus est justifié par le non-respect, par ce propriétaire, de la réglementation sur l'urbanisme présentement en litige.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

17- Calendrier des réunions du conseil en 2021

2020-11-286

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'adopter le calendrier des séances régulières de conseil de la Ville de Causapsal pour l'exercice financier 2021;

19 - Janvier, 01 - Février, 01 - Mars, 06 - Avril, 03 - Mai, 07 - Juin, 06 - Juillet,
02 - Aout, 07 - Septembre, 04 - octobre, 01 - Novembre, 6 et 20 Décembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

18- Entente de partenariat avec la CSMM pour les prêts d'équipements

Entendu que la Ville de Causapsal et Centre de Services scolaire des Monts-et-Marées (CSMM) désirent pouvoir utiliser les locaux, les terrains et les équipements de l'autre partie pour des activités de nature sociocommunautaire, pour fins de loisirs sportifs et socioculturels et d'activités scolaires et parascolaires;

Entendu que l'utilisation conjointe, tel que prévu à un protocole d'entente, représente de nombreux avantages, tant au point de vue rentabilité qu'au point de vue développement, pour la clientèle des institutions impliquée;

Entendu que les parties en cause possèdent des espaces et équipements permettant la pratique de loisirs sportifs et socioculturels et qu'elles desservent un même bassin de population;

2020-11-287

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou;

a) D'accepter le protocole d'entente, permettant le prêt des différents locaux, terrains et équipements appartenant à la Ville de Causapsal et le Centre de Services scolaire des Monts-et-Marées (CSMM);

- b) D'avoir pris connaissance des présentes et en accepter les clauses et conditions;
- c) D'autoriser le Directeur général et M. Le Maire à signer tous documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

19- Dons

2020-11-288

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, de verser les dons suivants :

- 200 \$ pour les paniers de Noël,
- Faire l'achat de 8 billets pour participer au gala de la Chambre de Commerce,
- 2000 \$ pour la salle de Quilles de Causapscal

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20- Affaires nouvelles

20.1 Demande d'autorisation CPTAQ – Ferme Casault Inc.

Considérant qu'une demande de morcellement en vue d'aliénation est requise par la commission par Mme Sylvie Pelletier de la CPTAQ;

Considérant que le potentiel du lot n'empêche pas la possibilité d'utilisation du lot à des fins d'agriculture, ce lot se classe selon la description des potentiels dans la catégorie 2-7X 3-3T. Selon le champ X désigne qu'il y a plusieurs effets cumulatifs de désavantage mineur de classe 2, (limitations modérées de la gamme des cultures possibles) à 70% et de classe 3, (facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme des cultures possibles), avec des limitations due au relief à 30%;

Considérant que le potentiel du lot n'empêche pas la possibilité d'utilisation des lots voisins à des fins d'agriculture, idem et 7-7T 5-3T. Selon le champ Potentiel T désigne une superficie de classe 7(n'offrent aucune possibilité pour la culture ou le pâturage) avec limitation due au relief à 70% et de classe 5(Facteurs limitatifs très sérieux qui en restreignent l'exploitation à la culture de plantes fourragères) avec limitation de reliefs à 30%

Considérant que c'est un agriculteur qui acquière le terrain la possibilité d'utilisation du lot à des fins d'agriculture est très forte;

Considérant que l'activité agricole se portera très bien et va permettre le développement de deux fermes dans notre région.

Considérant qu'aucune contrainte et effet résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale ne sera rencontré;

Considérant que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles restera la même puisque l'activité reste la même, c'est seulement un changement de propriétaire;

Considérant que l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sols dans la municipalité et dans la région reste la même;

Considérant que les superficies foncières sont suffisantes pour exercer l'agriculture et de plus il y a une augmentation d'une partie plus petite afin de mieux exploiter cette dernière ;

Considérant que permettre à deux fermes de la région d'agrandir et d'augmenter leur bien aura un effet positif sur le développement économique de la région;

2020-11-289 Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Mario Bouchard d'accepter et de supporter la présente demande de la ferme Casault Inc., demande de morcellement en vue d'aliénation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.2 Fête de Noël pour les employés

2020-11-290 **Considérant** la pandémie présente et les restrictions pour limiter les contacts; Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, de ne pas autoriser de party de Noël pour les employés cette année. De remplacer cette activité par un envoi de carte de vœux et de remerciement pour leurs services, et un chèque cadeau de la Chambre de Commerce de la Matapédia au montant de 75\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.3 Fond de visibilité-Vents du Kempt - identification des organismes

2020-11-291 **Attendu qu'**Énergie éolienne Vents du Kempt informe la ville de Causapscal que le Fonds de visibilité pour l'année d'exploitation 2020 est de \$ 12,302.53.
Attendu que ce montant est dû en vertu de l'entente de contributions volontaires, et plus spécifiquement en vertu de l'article 1.4 concernant le Fonds de visibilité;
Attendu que la Ville de Causapscal doit faire parvenir à Énergie éolienne Vents du Kempt une résolution identifiant les organismes retenus par le Conseil,
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, que les organismes suivants soient bénéficiaires de ces montants :

- a. Fort Causap pour le 125° = 5 000.00 \$,
- b. AJC Action jeunesse de Causapscal = 7 302.53 \$,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.4 Vente de terrain #299, Rue Beaulieu

2020-11-292 Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Mario Bouchard, de vendre le lot 4810529 du cadastre officiel du Québec, du 299, rue Beaulieu, à M. Pichet pour la somme établie par le conseil de la Ville de Causapscal plus les taxes et dépens applicables. Le maire, et le directeur général sont autorisés à signer le contrat de vente pour la Ville de Causapscal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21- Correspondance

La correspondance est lue.

22- Période de questions

Pas de questions

23- Levée de la séance

2020-11-293

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel, de lever la séance.

André Fournier, maire

Laval Robichaud, directeur général et
Secrétaire-trésorier